

Image not found or type unknown



Refus d'une mission: licenciement

Par **karim**, le **22/02/2011** à **10:41**

Bonjour,

Je suis embauché dans mon entreprise en tant que technicien, sur ma fiche de paie j'ai le statut d'agent de maîtrise(bac 3).

Je suis en disponibilité agence depuis un mois (je me rends a mon agence sans travailler), je suis en intermission.

Aujourd'hui on me propose deux mission en déplacement en tant qu'agent d'exploitation.(cariste)

Je voudrais savoir les conséquences du refus de ces deux missions qui ne correspondent ni mon métier et ni ma classification (agent de maîtrise);est-ce que avec le refus de ces deux mission, je risque le licenciement.

Merci de vos réponses